

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: catastrophes en Bulgarie et en Grèce

2015/2151(BUD) - 06/10/2015 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 660 voix pour et 34 voix contre (sans abstention) une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 11 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (catastrophes en Bulgarie et en Grèce en 2015).

La proposition de décision, approuvée telle quelle par le Parlement européen, vise à mobiliser une enveloppe de **16.274.765 EUR** en crédits d'engagement et de paiement en 2015 pour venir en aide à la Bulgarie et à la Grèce touchées par de graves inondations en 2015.

Le montant total de cette intervention sera intégralement financé grâce aux crédits mobilisés au titre de la décision (UE) 2015/422 du Parlement européen et du Conseil pour le paiement d'avances dans le budget de l'Union européenne pour l'exercice 2015 (ligne budgétaire 13 06 01).

Aucun crédit supplémentaire ne devrait être nécessaire.

Le montant disponible pour les avances sur ladite ligne budgétaire serait réduit en conséquence.